L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ......$12 } payable d'avance.
[illegible] ......$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 11 NOVEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

PENNSYLVANIE.

Une lettre particulière de Philadelphie, datée du 1er novembre, nous adresse un extrait de la Gazette des Etats-Unis qui nous annonce de magnifiques résultats. La Pennsylvanie qui a donné aux élections d'Etat 4585 voix de majorité en faveur des loco-focos, va sans doute prendre, par la plus étonnante des conversions, un rang glorieux parmi les Etats whigs. Les retours de vingt-quatre comtés donnent déjà à nos candidats une majorité de plus de deux mille voix; et cette majorité constitue pour la cause whig un gain de SIX MILLE CINQ CENT TROIS VOIX. [illegible] continuent, nous ne savons pas où s'arrêtera le triomphe de Harrison.

TENNESSEE.

Nous avons les résultats de l'élection dans quatre comtés du Tennessee, et déjà nous pouvons signaler une révolution presque complète dans l'opinion de cet Etat: il votera probablement pour Harrison et Tyler. Le comté de Shelly a donné à nos candidats 909 voix de majorité et celui de Lafayette, 350; ceux de Tipton et de Hardeman se sont prononcés par 287 voix de majorité pour M. Van Buren; ce qui laisse à Harrison un avantage de 332 voix, qui constitue un gain de 583 voix sur la dernière élection.

MISSISSIPI.

Par le bateau à vapeur *P. Miller*, arrivé hier soir, nous avons des retours d'élection de l'Etat du Mississipi, jusqu'à présent la majorité de HARRISON est de 3,2[illegible] voix.

Les comtés d'Adams, Amite, Washington, Warren, Wilkinson, Yazoo, Yallabusha, Claiborne, Copiah, Carroll, Leake, Madison, Rankin, De Soto, Holmes, Hinds, Jefferson, Loundes, Tallatchee et Marshall, ont donné à Harrison 4,0[illegible]9 voix.

Ceux de Winston, Scott, Simpson, Franklin, Smith, Lawrence, Pike, Covington, et Oktibiha n'ont donné que 688 voix à Van Buren.

ILLINOIS.

Nous avons les retours partiels de trois ou quatre comtés qui bordent le fleuve, et ces retours donnent 540 voix en faveur des whigs. Si le gain est proportionnellement le même dans tout l'Etat, l'Illinois donnera une belle majorité à Harrison. Bonne espérance.

MISSOURI.

Quelques nouvelles du Missouri annoncent que les whigs ont gagné un assez bon nombre de voix; mais cet avantage ne saurait suffire pour régénérer l'Etat.

UN MOT SUR LES PRETENDUES FRAUDES DE NEW-YORK.

II.

Nous avons montré dans un premier article que ces prétendues fraudes n'existent nulle part, si ce n'est dans l'imagination de quelques partisans exaltés de l'administration, et que la déclaration d'un seul individu, déposant non de ce qu'il sait, mais de ce qu'il prétend avoir oui-dire, ne saurait trouver aucune créance surtout en présence des dénégations unanimes de toutes les personnes intéressées.

Cela est si vrai qu'un journal ultra tory de New-York, le *Standard* a avoué "qu'aucune preuve de nature à neutraliser la dénégation des parties accusées n'avait été produite." C'est à dire, en d'autres termes, que l'accusation n'est basée sur rien, et ne mérite aucune confiance.

Il y a bien un individu qui dépose avoir voté frauduleusement pour le ticket whig; mais il est prouvé par quatre témoins respectables qui le connaissent depuis long temps, qu'il est repris de justice pour divers vols, et que sa parole ne mérite pas la moindre confiance; que d'ailleurs ce même individu avait toujours été loco focos et qu'il a même déclaré à un de ses amis avoir été à N.-York *pour voter en faveur des loco focos*.

Il résulte d'ailleurs de diverses déclarations insérées dans des journaux de Philadelphie, que les partisans de l'administration ont cherché à suborner des témoins pour pouvoir réussir à donner quelque apparence de certitude aux révélations de seconde main de Stevenson.

Ainsi l'absence de toute preuve à l'appui de *ces effrayantes révélations*, établit invinciblement leur fausseté. Les circonstances qui ont accompagné, précédé ou suivi ces révélations, sont d'ailleurs de nature à ne laisser aucun doute, à ce sujet, dans les esprits les plus prévenus. Ces prétendues fraudes ont été commises en Novembre 1838, et on ne se décide à les faire connaître qu'à la veille des élections présidentielles de 1840!

Le *Recorder*, avec quelques autres juges loco focos, se forment en tribunal extraordinaire, contrairement à la loi, et reçoivent secrètement l'affidavit de Stevenson et les affidavits, tout à fait insignifiants de quelques autres personnes qui, connaissant la venue des Philadelphiens en 1838, ne savaient pas si c'était pour voter ou pour surveiller les *polls*, et dont par conséquent la déclaration tendait à corroborer au premier aperçu le dire de Stevenson. Ces affidavits sont envoyés à un journal locofoco pour être publiés et le *recorder* va lui-même, dit-on, en corriger les épreuves. Or, tout cela n'avait il pas évidemment pour unique but de nuire à l'opposition en cherchant à produire, à la veille des élections, une impression fâcheuse contre elle au moyen de ces pièces ne contenant qu'une odieuse accusation contre un parti et pas un moyen de défense? On ne pourra pas douter que telle ne fut l'intention des meneurs de cette affaire, lorsqu'on remarquera en outre que l'accusation a été connue à Boston, à New York, à Philadelphie &c., en même temps.

Bien plus, un journal locofoco de Boston, annonçait que le gouverneur Seward avait été arrêté et que MM. Grinnell et Wetmore s'étaient évadés. Un autre journal locofoco, le *Planet* de New-York, annonçait également l'arrestation de M. Grinnell. Il n'y a pas moyen de se méprendre sur le but de toutes ces indignes manœuvres.

On a voulu citer à l'appui de cette absurde accusation l'opinion de quelques journaux neutres; mais on a mal rencontré. Le *New York Sun* n'est point un journal neutre; sa tendance vers les torys est connue de tout ce qui s'occupe de presse aux Etats-Unis, et il en est de même de la plupart des autres journaux de l'opinion desquels on a voulu s'étayer.

Quant à nous, nous citerons l'opinion d'un journal vraiment neutre dont l'indépendance est bien connue, le *New York Signal*:

"Nous voyons ici une série de charges, qu'on avait "laissées dormir d'un sommeil de mort depuis deux "longues années, subitement reproduites et ravivées "par M. Stevenson, ardent adversaire des parties accusées; et cela à la veille d'une élection au succès "de laquelle il était intéressé comme homme et comme "membre de parti.

"Stimulé par ces sentimens, il fraternise avec Glentworth qui appartient au parti opposé et qui est le titulaire apparent d'une place dont il perçoit la majeure "partie des émolumens, et à force d'adresse et d'audace il parvient à lui prêter une confession qui, vraie "ou fausse, est de nature à nuire au parti de l'opposition.

"Nous voyons encore le même individu, Stevenson, "en communication intime avec deux hauts fonctionnaires de son parti, MM. Buttler et Hoyt, tous les deux "pourvus de places très lucratives, tous deux intéressés, comme lui, à maintenir l'administration du gouvernement général.

"Une fois leurs plans arrêtés, nous voyons le Recorder et le *District Attorney* de New York, tous deux "zélés soutiens de l'administration, assistés du juge "Mattell de la police, également membre zélé du même "parti, organiser dans un lieu caché ou du moins très "retiré un tribunal inquisitorial contraire à la Constitution et aux lois et sans précédent dans aucun "pays libre, pour traîner devant ce tribunal quelques-uns de leurs adversaires politiques qu'ils "avaient intérêt à dégrader et à perdre; les interroger "et s'établir l'arbitre de leur conduite."

Ce n'est pas tout; nous allons produire un témoignage qui ne sera pas suspect, celui d'un journal dévoué à l'administration l'*American Sentinel* de Philadelphie:

"Nous ne croyons pas devoir cacher notre conviction relativement à l'affaire de New-York, que l'on a "suivi dans l'investigation une marche pour le moins "aussi subversive de toute loi et de toute justice que "les votes frauduleux. Est-il vrai qu'un tribunal "partial et sans existence légale (*self constituted and partisan court*) a reçu des témoignages d'un seul "côté, témoignages incriminant des personnes d'une "haute réputation, dans le but, sans doute, de nuire "[illegible] auquel appartiennent ces personnes lieu "[illegible] qu'à ces personnes mêmes? Est-il vrai que ces "[illegible] ont été représentées sur la république comme "[illegible] ne pourra l'atteindre? "Est-il vrai que cette cause a été enlevée à la cour pour "[illegible] dans la juridiction d'un parti à la veille d'une "élection irritante? Au nom de la justice ces choses "[illegible] correctement rapportées? Le plus misérable voleur, le plus indigne assassin sont jugés au "grand jour, en pleine cour, devant leurs concitoyens "[illegible] une accusation de fraude, de subornation, de parjure dans les élections sera jugée "[illegible] cabarets, sur les grands chemins, [illegible] "[illegible] exaltés, sur la preuve incomplète "[illegible] de parti."

Le Journal de Louisville du 28 octobre contient une lettre du gl. HARRISON qui dément la lettre publiée sous son nom tout récemment. Nous n'avons pas besoin d'ajouter un mot à cette simple et noble déclaration qui fait justice d'une infâme rouerie électorale. Le vote de la Louisiane a déjà prouvé que la dernière carte était mauvaise! Voici la lettre du général:

Aux Editeurs du Journal de Louisville.

CINCINNATI, (Ohio) 27 Oct. 1840.

Messieurs,

Je reçois à l'instant une feuille contenant une lettre qu'on m'attribue et qui aurait été adressée à Arthur Tappan et autres de New-York. Dans cette lettre on me fait avouer des principes abolitionistes etc. Je déclare que cette lettre est une *odieuse fausseté*. Je n'ai jamais écrit à Arthur Tappan sur quelque sujet que ce soit: ce faux a été pratiqué pour me nuire dans le Sud. Je vous écris afin que vous puissiez déclarer hautement que cette lettre est un mensonge, si par hazard elle parvient dans votre Etat.

Je suis etc. W. H. HARRISON.

P. S. L'ami qui m'a envoyé cette feuille, m'assure qu'elle n'a pas été publiée à l'instigation des abolitionistes.

L'organe officiel du Président déclare qu'il n'y a pas d'autre alternative *que de réélire M. Van Buren ou d'avoir la guerre civile*.—Vraiment!

(*N. Y. Advertiser.*)

Nous n'avions pas vu, nous l'avouons, le paragraphe du *Standard* de New York que nous cite le *Courrier* mais le *Courrier* voudrait-il nous édifier sur la valeur d'une dénégation reçue et publiée par le *Standard*. Est-ce que cette feuille ne serait pas une de celles qui ont été établies, il y a quelque mois, par l'administration dans un but électoral? L'autorité du *Standard* est aussi contestable que celle du *Globe* et de l'*Evening Post*, surtout quand il se contente de nous donner une affirmation qui n'est appuyée par aucun nom. Nous n'avons pas pour de pareilles notes la foi robuste que possède notre excellent confrère.

CAROLINE DU SUD.

Le recensement officiel de Charleston accuse une population de 41,129 ames.

NEW-JERSEY.

La législature de cet Etat a ouvert sa session le mercredi 28 octobre.

EXTERIEUR.

AMÉRIQUE DU SUD.

La barque Canton, capitaine Gibson, arrivée à Baltimore, a porté des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 14 septembre, et de Montévidéo jusqu'au 24 août.

Une correspondance de cette dernière ville annonce que les troubles approchaient du moment de la crise. Le 3 le général Lavalle était débarqué avec 3000 hommes à San Pédro, à 40 lieues de Buenos Ayres; les habitans de cet endroit lui fournirent des chevaux. Le 5 il eut un engagement avec le général Buenos Ayrien Pacheco, dont les troupes cédèrent et se dispersèrent. 400 de ces derniers, le colonel Lagas, lieutenant de Pacheco, et Berda commandant le département St. Nicholas, se réunirent aux troupes de Lavalle.

Le 11 celui-ci se trouvait à Arrecifes avec 4000 hommes.

Aux dernières nouvelles Rosas faisait de grands efforts pour arrêter la marche de Lavalle; il concentrait des troupes à Sapiola, située à 4 lieues de Buenos-Ayres. Il faisait fortifier aussi la tête des rues.

Tous les petits bâtimens de guerre français qui étaient à Montévidéo sont allés devant Buenos-Ayres. L'Atalante et la Fortune y sont seuls restés. Les bâtimens de guerre étrangers ont reçu ordre de se tenir à portée de canon en dehors de la ligne du blocus.

Les bricks le Hussard, le Cuirassier, le Cygne et le Zèbre étaient arrivés de France. On attendait sous peu l'amiral Baudin.

(*Courrier de la Louisiane.*)

VARIÉTÉS.

REMARQUES SUR LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE.

En 1836, je publiai dans le Journal de Chimie Médicale de Paris, un essai d'analyse de la canne à sucre; mais dans ce travail imparfait, il s'était glissé quelques inexactitudes que j'ai reconnues depuis, bien qu'elles n'aient jamais été relevées; j'ai pensé que j'étais le premier intéressé à les rectifier, afin de faire prendre l'idée la plus exacte possible de la nature de ce végétal.

Personne ne doit se dissimuler combien un travail de ce genre présente de difficultés, puisque des chimistes du premier ordre y ont échoué. Si je n'ai pas surmonté toutes celles que je rencontrées, au moins j'aurai contribué pour quelque chose à faire mieux connaître la canne à sucre.

De l'action de la chaux et des divers alcalis sur le jus de canne.

La chaux a été employée depuis un temps immémorial, comme agent de clarification du jus de canne, à la Chine, dans l'Archipel de l'Inde, dans l'Indoustan, au Malabar et autres contrées de l'Asie, sans pouvoir se rendre compte de son action; du moins les auteurs qui ont écrit sur la fabrication du sucre, ne nous en ont rien dit. Une pratique de plus de trois siècles en Amérique, ne nous en pas appris d'avantage sur ce sujet. On savait seulement que la chaux a la propriété de nettoyer le jus de canne, c'est ainsi que l'on entendait son action; là se bornait tout ce que l'on en savait.

Des recherches nombreuses auxquelles je me suis livré depuis plus de six ans, m'ayant mis à même de pouvoir expliquer d'une manière claire et précise son mode d'action et celui de tous les alcalis dans la défécation du jus de canne, je me suis déterminé à les faire connaître afin qu'on puisse les apprécier à leur valeur.

Avant d'exposer le vrai mode d'action de la chaux, et des autres alcalis qui ont été essayés comme substitut de la chaux, j'ai pensé qu'il était nécessaire de faire connaître l'opinion des chimistes qui m'ont précédé dans ce genre de recherches. Cette méthode aura au moins l'avantage de mettre sous les yeux du lecteur la marche du progrès que nous avons fait, et la tâche qu'il nous reste à remplir.

Les opinions sur le rôle que jouent les alcalis dans la défécation du jus de canne, sont très nombreuses et présentent beaucoup de divergence. Quelques chimistes ont cru, que leur effet était de neutraliser un acide libre dont l'existence dans le sirop s'opposait à la cristallisation du sucre. Cette opinion prit encore plus de poids quand Bergmann eut découvert, en 1776, que l'oxidation du sucre par l'acide nitrique produisait un acide particulier auquel il donna le nom d'acide Saccharin. De l'extrême affinité de cet acide pour la chaux, il conjectura que l'usage de cet alcali était nécessaire dans la fabrication du sucre, pour neutraliser l'acide Saccharin, qu'il *supposait* exister dans le jus exprimé de la canne. Cette conjecture découlait naturellement de l'emploi que l'on faisait généralement de cet alcali, dans toutes les sucreries, bien long-temps avant la découverte de son aide; mais si Bergmann avait eu à sa disposition des cannes fraîches pour examiner le jus, il eut bientôt reconnu son erreur.

Avant l'explication donnée par Bergmann, les planteurs croyaient, et c'était l'opinion généralement admise, que la chaux se combinait avec une matière grasse, que l'on supposait exister dans le jus de canne, et que cette matière en était ainsi éliminée par l'action de la chaux.

Il ne faut pas confondre cette prétendue matière grasse, espèce d'être imaginaire et malfaisant, qui n'existe pas dans le jus de canne, il ne faut pas dis-je le confondre, avec la stéarine ou cerine, qui se trouve sur son écorce; celle-ci n'est pas soluble dans le jus de canne. J'ai fait connaître les propriétés de cette substance dans une notice qui a été insérée dans les annales de chim. de Paris. C'est une espèce de cire végétale qui se trouve détachée, en passant les cannes au moulin, et que l'on retrouve, en grande quantité dans les bacs à jus de cannes, et dans les écumes vertes, qui se forment dans la chaudière à déféquer. Cette matière n'a aucune action sur le sucre, et n'est nullement nuisible à sa fabrication. La canne à rubans et les cannes violettes, sont celles qui en contiennent le plus.

Scheels, en 1781, ayant prouvé l'identité de l'acide Saccharin de Bergmann avec celui du sel d'oseille, ce fut alors l'acide oxalique que l'on crut exister dans la canne à sucre, et en employant la chaux comme agent de défécation, on croyait que l'action de cet alcali, se bornait à saturer l'acide oxalique, et à former un oxalate de chaux tout à fait insoluble.

Il ne faut pas conclure de là, que c'est Scheels qui nous a donné cette explication de l'action de la chaux, et qu'il ait dit que l'acide oxalique existait dans la canne à sucre; au contraire, il ne l'a jamais dit. Ce chimiste a seulement démontré que l'acide saccharin récemment découvert alors par Bergmann, était le même, était de même nature que l'acide oxalique qui était déjà connu à cette époque.

En 1805, [illegible] (1) fit l'analyse des cannes à sucre de Malaga et signala, dans leur jus franchement exprimé, la présence de l'acide malique.

En 1822, Vauquelin (2) fit venir de la Martinique du jus de canne pour le soumettre à l'analyse. Mais quoique conservé par le procédé d'Appert le jus sur lequel il avait opéré avait éprouvé des altérations dans la traversée; néanmoins ce célèbre chimiste avait cru y reconnaître aussi la présence de l'acide malique; en cela, il s'était reposé sur l'assertion de Proust sans toute fois l'approfondir. D'après l'opinion de ces deux chimistes, en ajoutant un lait de chaux au jus de canne pour opérer sa défécation, il se formait un malate de chaux qui est très peu soluble. Mais ce prétendu acide malique, annoncé par Proust et Vauquelin, n'était autre chose que du phosphate acide de chaux, comme nous l'avons démontré ailleurs.

Proust n'avait pas eu à sa disposition une assez grande quantité de jus de canne, pour en faire un examen attentif et Vauquelin n'avait fait l'analyse que d'un jus déjà altéré, de sorte que les essais de ces deux chimistes, furent regardés comme peu concluans.

Relativement à l'emploi des alcalis, Bryan Edwards (3) qui a beaucoup écrit sur la culture de la canne et sur la fabrication du sucre brut dans les Antilles, ne croyait pas à l'existence d'une acide libre dans la canne à sucre, et la preuve qu'il en donne, c'est que les vases en cuivre, en usage dans les sucreries, les écumoires, les cuillères, etc., sont toujours parfaitement décapées et toujours propres.

Chose singulière, la preuve que B. Edwards allègue en faveur de son opinion, lui est entièrement opposée; et démontre au contraire la présence d'un acide libre, ou au moins la présence d'un sel acide. (4) Daniell, chimiste anglais, pensait que l'addition de la chaux rend la matière colorante plus soluble et qu'elle facilite de cette manière la cristallisation du sucre.

Nous sommes loin de partager l'opinion de ce chimiste à cet égard, car selon lui, la chaux ne produirait un effet utile que dans la défécation, qu'autant qu'elle serait ajoutée en excès.

M. Thenard (5) et d'autres chimistes ont émis l'opinion que la chaux a pour objet de rendre les écumes plus fermes, et de contribuer à leur séparation, en s'unissant aux fécules vertes et formant avec celles-ci un composé qui se rassemble mieux que ne le feraient les fécules seules. Telle était aussi à peu de chose près, la manière de voir du Dr. Dutrône Lacouture (6) dans un mémoire relatif à l'action des alcalis sur le jus de canne, il dit que l'action de la chaux se borne simplement à éliminer les matières végétales tenues en suspension et que les matières terreuses que l'on rencontre dans le jus de canne, n'y sont qu'accidentelles, qu'elles proviennent du glacis en briques des équipages, des poussières de la sucrerie, ou d'un peu de terre qui salit quelque fois les cannes avant de les passer au moulin. Il affirmait de plus, que la canne à sucre ne contient aucun acide libre et que toutes les expériences qu'il avait tentées à ce sujet, lui avaient démontré le contraire.

Selon G. Richardson Porter, (7) le dépôt ou les fécules qui se forment dans le jus de cannes après son expression, proviennent des parties solides de la canne qui se trouvent nécessairement entraînées avec le jus, en passant les cannes au moulin. Il considère ces matières, comme étant de deux sortes; la première, ou la partie la plus grossière, provient des débris de l'écorce de la canne et d'une portion de mucilage; elle contient en outre une matière résineuse verte. L'autre, est une poudre très fine, provenant de la moelle ou parenchyme de la canne et la proportion de cette dernière est d'autant plus grande, que la canne est plus tendre. Selon lui, cette dernière partie contient aussi du mucilage qui y est quelquefois très intimement uni.

G. R. Porter, en parlant de l'action des alcalis, dit qu'ils se comportent sur le jus de cannes, d'une manière plus énergique et plus fortement marquée que tout autre agent; qu'ils le décomposent immédiatement en séparant les *deux sortes de féculences* en grumeaux qui se précipitent au fond du vase, si l'opération est faite au froid; mais qu'en même tems, l'alcali, en raison de sa causticité, s'empare du *mucilage* que ces féculences contiennent, se combine avec lui et communique au jus de cannes une odeur de lessive. Quand la chaux est ajoutée en excès, il affirme que l'action de la chaux se borne seulement à séparer ces deux sortes de féculences qui ne sont que des matières végétales et à rendre les mélasses plus fluides.

La différence que G. R. Porter établit entre ses deux sortes de matières, est purement gratuite, car elles ne sont qu'un mélange de particules de ligneux, de débris d'écorces de la canne contenant la matière verte ou chlorophylle, la stéarine, ou cire végétale, ce ne sont que des particules très déliées et très divisées de parenchyme de la canne qui a été mise en charpie en passant entre les cylindres. La canne créole et la canne d'Otahiti, étant plus tendres que la canne à rubans et autres cannes violettes, sortent souvent dans un état de très grande division; les écumes qui proviennent de la défécation du jus de ces cannes, ont une apparence mucilagineuse. Elles doivent cette propriété à la présence de la silice gélatineuse qu'elles contiennent et qui a été séparée du jus de canne par l'action de la chaux. Cette quantité de silice hydratée est énorme, 10 gallons de jus de canne, en contiennent plus de 23 grammes ou près de six gros, poids américain, après avoir été purifiée et amenée à l'état de blancheur parfaite.

Si G. R. Porter eût examiné les écumes de jus de canne déféqué par la chaux, il eût vu qu'elles contiennent autre chose que des féculences, ou matières végétales, il eût reconnu, que pendant son action, la chaux s'est combinée à un acide dont nous avons fait connaître la nature.

Adoptant en tout point l'opinion de son compatriote Daniell, G. R. Porter dit que la chaux jouit aussi de la propriété de rendre les mélasses plus fluides et de favoriser ainsi la cristallisation du sucre. Pour nous, nous lui affirmerons bien que toutes les fois que la chaux est ajoutée à des doses suffisantes pour produire l'effet qu'il suppose, *elle est ajoutée en excès*; et loin de favoriser la cristallisation du sucre, comme il le dit, au contraire, elle le dénature, elle le brule, elle en rend une portion incristallisable.

Toutes ces explications de l'action de la chaux sur le jus de canne, ont été données à des époques, ou l'on ignorait que la canne à sucre contenait une énorme quantité de phosphate acide de chaux, et nous pouvons ajouter, ou l'on ignorait même presqu'entièrement la nature de ce végétal. Par conséquent ces explications n'étant fondées que sur des conjectures et étant peu propres à nous faire connaître comment agit la chaux. En effet, Mr. Thenard (8) dit que le suc exprimé à la canne, n'est presque composé que d'eau, de sucre cristallisable, et peut-être de sucre incristallisable. On y trouve seulement en outre, un peu d'albumine, ou fécule verte, de gomme, de *ferment, de matières salines en dissolution*, et de parenchyme ou matière fibreuse en suspension.

Voilà tout ce que nous savions de plus précis sur la nature de la canne; on avait considéré *ces matières salines*, comme peu de chose, comme indifférente dans la fabrication, comme n'ayant aucune action sur le sucre cristallisable, puisque l'on n'avait pas même déterminé leur nature et qu'on les avait à peine mentionnées.

Telle est encore aujourd'hui l'opinion de M. Péligot à ce sujet. Ce chimiste distingué, professeur à l'Ecole Polytechnique de Paris, ayant fait l'analyse du jus de la canne de la Martinique dans le courant de l'année 1839, a considéré les matières salines qu'il contient comme devant à peine être mentionnées, comme insignifiantes dans la fabrication du sucre brut.

Ne partageant pas l'opinion de M. Péligot à cet égard, et ayant été frappé depuis plusieurs années de l'action pernicieuse que ces sels exercent sur le sucre brut, pendant l'égouttage, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas indifférent aux habitans sucriers de la Louisiane, de connaître la cause de la prompte détérioration de leur sucre, de connaître au moins la cause réelle du mal, afin de pouvoir y apporter remède, si il y a possibilité.

Je ne puis terminer ce premier article, sans aborder un fait qui me concerne dans le travail de M. Péligot. Je ne connais ce travail que par un extrait qui en a été donné dans le journal de pharmacie de Paris, cahier de mars 1840, l'auteur de cet extrait M. Felix Baudet, après avoir trouvé un accord parfait entre le travail de M. Péligot et celui que j'ai publié quatre ans avant celui de ce chimiste, sur le même sujet, dit: que M. Péligot n'a trouvé que du sucre cristallisable dans la canne et pas de mélasse et il insiste sur cette remarque, en faisant ressortir tout l'intérêt qu'elle présente. Qu'il me soit permis de revendiquer une petite part de la découverte que l'on attribue un peu gratuitement à ce chimiste; je vais rapporter les faits tels qu'ils existent:

Le 10 Août 1838, étant alors à Paris, je remis et je laissai entre les mains du célèbre professeur Dumas, un mémoire très circonstancié sur la constitution des mélasses des sucreries de la Louisiane. J'établissais dans ce mémoire, que ces mêmes mélasses contiennent une bonne quantité des matières salines, so vent plus de 8 onces par gallon. Je démontrais de plus, que ces mélasses ne contiennent que du sucre cristallisable, jusqu'un gallon de bonne mélasse, prise après quelques jours d'égouttage, m'avait donné près de 7 liv. de sucre cristallisé et en partie purgé. Je vais citer textuellement le passage du mémoire que je laissai à M. Dumas, à l'époque ci-dessus; j'en ai conservé le double:

En traitant la mélasse par cinq à six fois son volume d'abord à 35°, comme nous l'avons fait plus haut, on en sépare facilement la matière gommeuse ou mucilagineuse, ainsi que le phosphate acide de chaux et la silice gélatineuse, mais tous les autres sels de potasse et de chaux restent en dissolution, en séparant l'alcool par distillation et en traitant le sirop par un peu de noir animal à gros grain, il est facile alors de faire cristalliser presqu'entièrement toute la mélasse, mais l'action des sels qui y sont contenus fait tomber une portion du sucre cristallisé en déliquescence, pendant l'égouttage. Cette portion de sucre redevenu liquide, n'est pas pour cela du sucre incristallisable, puisqu'il avait déjà pris la forme solide. Des essais multipliés, que je n'ai cessé de faire, depuis un an sur cette matière, m'ont mis dans la conviction, que la petite quantité de sucre liquide qui se trouve dans les mélasses, peut être attribuée à un peu de sucre altéré dans la batterie pendant la cuite et à l'action déliquescente des sels que l'on trouve en énorme quantité. Selon moi, la canne à sucre *ne contient que du sucre cristallisable*. Tels sont les faits; M. Dumas en certifiera l'exactitude.

Maintenant rapprochons les dates:

Le mémoire de M. Péligot a été lu à l'Institut de France, le 9 septembre 1839. Le mien a été remis à M. Dumas le 10 août 1838, pour être imprimé. Comme il est évident pour tout le monde, que le 10 août 1838, a précédé le 9 septembre 1839, de UN AN et vingt neuf jours, je pourrais donc revendiquer en entier la découverte attribuée à M. Péligot, si je la croyais d'une haute importance.

Me contentant d'exposer les faits sur la *découverte* de M. Péligot, je ne dirai rien des moyens proposés par ce chimiste pour extraire tout le jus que la canne renferme. Je ne dirai rien du projet proposé par lui de faire sécher les cannes dans les Antilles et de les expédier en France, pour en extraire le sucre; parce que je regarde ces moyens comme impraticables; si l'on ne peut pas dire plus; tous les habitans sucriers de la Louisiane les apprécieront mieux que moi. J'ai toujours pensé, que pour proposer des moyens de perfectionnement dans la fabrication du sucre brut, moyens justes, faciles, applicables, il fallait être sur les lieux pour les discuter.

AVEQUIN.

(1) Annal. de chimie et de phys. T. XX pag. 93.
(2) Annal. de chimie et de phys. T. XVII. pag. 14[illegible].
(3) It is generally supposed that alkalis are required to neutralize a free acid which is found in the juice. We shall presently endeavour to show that this opinion is erroneous. [illegible] WEST INDIES.
(4) Annal. de chimie et de phys. T. 16. pag. 210.
(5) Traité de chimie T. IV. pag. 12. 5me. édition.
(6) Précis sur la canne à sucre pag. 87 et 134.
(7) G. Richardson Porter, the Nature and Properties of the Sugar Cane, Philadelphia, 1831.
(8) Thenard, traité de chimie, T. N. Page 7, 5me. édition.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire: [illegible], Emmerson, Liverpool, S & J P Whitney
Brick Thalestries, Ralley, Glasgow, Holmes & Mills
Goel. Melissa, Farming, Apalachicola, J H Ashbridge
Boston Packet, Rodgers, Matagorda, Hart, Buller & co
Pacific, Smith, Galveston, H Leach
Experiment, Grant, Galveston, capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Lion, des Passes, avec l'Oglethorpe. Il y avait deux navires en vue, et au Detour, le brick Montego de Baltimore et un autre brick.
Navire Oglethorpe, Turnbill, de New-York.
Barque Fanny, Glover, de Liverpool.
Steamer Giraffe, Hoffman, du Bayou Sarah.
" J. Dupré, Gordon, des Natchitoches.
" Ganges, Armstrong, de Yazoo City.
" Gen Brady, Sterling, de St. Louis.
" Marmion, Aston, de Cincinnati.
" P Miller, Furston, de Yazoo City.

MEMORANDA.

Expédié à New York pour ce port, 21 oct. navire Yazoo, Truck.

A Gibraltar, 20 sept. nav. Wm. Tell, Bradford de la Nlle. Orléans, en déchargement.

Parti de Gibraltar pour ce port, 26 sept. nav. McLellan, Ryan.

Expédié à Charleston pour ce port, le 3 oct. brick Chapman, Thompson.

Expédié à Portsmouth, N. H. pour ce port, 28 oct. navire Albania, Crowell; 27, nav. Aun. [illegible].

Le steamer Gen. Brady a quitté Louisville le 3 courant. Il annonce qu'il n'y avait que 9 pieds d'eau dans le canal. Mississippi et [illegible].

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1840.

Espèces	2 @ 3	pour cent prime
Billets de Banque des E. U.	du pair à 1 pr.	
Notes de la Trésorerie	2 @ 3	do.
Souverains	$4 94 @ $5	
Doublons Espagnols	16 ¾ @ 17	
de Mexicains	15 ¾ @ 16	
Américain	2 @ 3	pour cent prime

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle-Orléans, le 9 novembre 1840.

COTON—Arrivé depuis le 6 courant.—Louisiane et Mississippi, 9,12 balles; Arkansas 293; Tennessee et North Alabama, 806, en tout 9009 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 106,861 balles; contre 110,000 qu'ils étaient l'an dernier à la même époque.—Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 8066 balles, à Hull 1600, à Cork et un marché 1713; à Glascow, 367; au Havre 1544, à Trieste, 841, à Boston, 822, à New-York 477; à Baltimore, 184, en tout 13800 balles; ce qui diminue le stock de 3700 balles et laisse sur place 82,803 balles, y compris celles à bord des navires non expédiés aujourd'hui; contre 79344 qu'il était l'an dernier à la même époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		28726
Reçu les trois derniers jours	9699	
Précédemment,	96662	106361
		13[illegible] 0[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	13300	
Précédemment,	39879	52167
Stock en mains,		82803

L'activité que nous avons mentionnée dans notre revue de samedi, a continué, et 11,500 balles environ ont été vendues dans ces trois derniers jours d'affaires. Quelques acheteurs français se sont présentés sur le marché, en même tems que plusieurs facteurs pour l'Angleterre, ce qui a élevé les ventes à ce chiffre. Le marché s'est clos très-ferme; sans quelques circonstances les vendeurs ont obtenu de légers avantages et nous fesons observer que les prix se sont généralement tenus à nos cotes les plus élevées.

Nous donnons les détails suivants sur les ventes dont nous venons de fixer le chiffre:—[illegible] balles Louisiane et Mississipi, à 7 1/4 cents; 100 do. à 7 5/8; 46 do. à 7 5/8; 79 à 7 3/4; 27 à 7 3/4; 76 à 7 13/16; 155 do. à 7 7/8; 21 do. à 7 7/8; 30 do. à 8; 76 do. à 8; 106 do. à 8; 41 do. à 8 1/8; 600 do. à 8 1/8; 2000 do. en 3 lots 8 1/4; 800 do. à 8 1/4; 610 à 8 1/4; 60 do. à 8 1/4; 1070 do. à 8 3/8; 711 do. à 8 3/8; 216 do 8 3/8; 700 do à 8 1/2; [illegible] à 8 1/2; 179 do. à 8 1/2; 340 do à 8 1/2; 101 do à 8 5/8; 340 do à 8 5/8; 67 do à 8 3/4; 211 do à 8 7/8; 118 do à 9; 36 do à 9; 100 do à 9; 7 do à 9; 77 do à 9 1/4; 681 do à 9 1/4; 30 à 10, 113 Texas à 7 1/2 et 118 des districts de l'Ouest à 8 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7	à	7 1/2
Ordinaire,	8	à	8 1-4
Bon ordinaire,	8 1/2	à	8 3-4
Bon ordinaire et petit courant,	9	à	9 1/4
Petit courant et courant,	10	à	10 1/2
Bon courant,	10 3/4	à	11 1/4

TABAC.—Il n'est arrivé que 41 boucauts depuis notre dernière revue, et la plus grande partie en est pour l'exportation. Le stock est entièrement épuisé et nous n'avons d'autre vente à signaler, qui mérite mention, que 11 boucauts dont 3 de 1ère qualité à 9 cents; 3 de 2ème do à 7; 7 à 6 et 1 à 3 cents.

Nos dernières cotes que nous conservons correspondent parfaitement à la valeur de cet article sur les marchés. Lots inférieurs 1 3/4, 4 3/4 et 7 1/2 pour X, deuxième et première qualité; lots communs 2 1/2, 5 1/2 et 7 1/2; beaux lots 3 1/2, 5 et 7 1/2; lots fins 3 3/4, 6 1/2 à 8 3/4; lots de choix 4, 7 1/2 et 9 1/4 à 9 3/4. Arrivé depuis le 6 courant 41 boucauts; expédié dans le même espace de temps à Liverpool 50 boucauts, à New-York 114; en tout 161 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Oct. 10 1840.	Stock en main	bds.	3219
Reçu pendant les 3 derniers jours		41	
Précédemment,		309	350
			3569
Expédié pendant les 3 derniers jours		161	
Précédemment,		1558	1720
Stock en main,			1849

SUCRE.—Le marché a été assez animé depuis vendredi et 250 boucauts environ ont été vendus sur la Levée de 3 1/2 à 6 cents. Nos cotes extrêmes sont de 4 1/2 à 6 1/4 cts. 250 boucauts environ ont été placés sur les habitations la plupart à 5 1/2. Cet article commence à arriver en assez grande quantité, et dans quelques semaines nous aurons probablement un beau stock sur place.

MELASSE.—Cet article a été négligé et les prix sont tombés de 23 1/2 à 24 cents le gallon, prix auxquels 250 barils environ ont été vendus. Nous ne connaissons aucune opération sur les habitations.

FARINE—Le marché est resté inactif vendredi soir; des arrivages considérables étant journellement attendus, les acheteurs se sont abstenus d'opérer pour de fortes parties. Il s'est fait samedi soir une vente de quelques centaines de barils de farine superfine de Cincinati, à 4 62; et depuis lors rien n'a été placé au dessus de 4 62; et 4 75, et ces prix sont difficiles à obtenir même pour les petites parties. Nous croyons qu'un lot un peu important pourrait être acheté aujourd'hui à 4 50.

PORC.—Les demandes sont presque bornées à de petits lots pour la consommation; les détenteurs sont très empressés de se débarrasser de leurs stocks avant que les nouveaux arrivages n'aient lieu. Nous cotons le porc mess à $10; le prime à $10 $16 50, P O 14 50.

WHISKEY—Cet article n'a pas varié; les prix restent à nos cotes; il se fait peu de ventes. Nous cotons le whiskey rectifié à 21 cents.

CAFE—Le Café Havane est en bonne demande, les bonnes qualités surtout qui deviennent rares. Nous cotons le café prime de 11 1/2 à 11 1/2; l'ordinaire de 10, à 11 cents. Café Rio, 11 à 11 1/2.

CHANDELLES—Il n'y a des demandes que pour de petits lots à nos cotes: New-Bedford 44; Nantucket 42.

PLOMB—Toutes les quantités qui nous arrivent sont réexpédiées au Nord; aussi le stock en vente est-il très limité. Nous cotons de 4 37 à 4 50.

CHANGE.—En général les prix n'ont éprouvé aucun changement; cependant le change sur le Nord est un peu plus ferme et de bonnes signatures à 10 jours sont facilement négociées au pair.

Change sur place.

France 6f 12 1/2 à 6 15.
New-York 60 jours 4 1/4 à [illegible] prime
do 30 do [illegible] do.
do 3 do 1 1/4 à — do.
Philadelphie 60 jours pair et 1 opo.
do 1 1/2 opo prime.
Boston 60 jours 1; pour opo de prime.

FRET.—Cinq engagemens ont eu lieu pour Liverpool; 3 à 5/8 et 2 à 9/16 d; deux navires ont été pris pour le Havre 1 1/8 cts.

FRET.

Coton pour Liverpool		9/16 d à 5/8
Do	do Havre,	1 1/8 à
Do	do New York,	1 50 par balle.
Do	do Boston,	5/8 à 3/4
Tabac pour Cowes,		60 s.
Do	do Londres directement,	60 s.
Do	do New York,	$5 00 à 5 50
Do	do Boston,	5 50 à
Do	do Philadelphie,	00 à 00

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe Extra No. 101.
31 37 53 74 1 40 11 71 23 10 50 25 47

JEUDI, 12, à 4½ heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles. à 4½ heures, p. m.
7 Numéros—12 sortants.
1 Lot de $12,500
1 Lot de 3,500
1 Lot de 2,200
1 Lot de 1,500
27,314 prix montant à $180,070
Billets, $1 00—Coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
11 nov 35, rue du Canal

AVIS—Les soussignés ayant formé une société sous la raison de SPEAR & COIBON, pour les ventes à l'encan et celles par commission, et s'étant établis à l'encoignure des rues des Magasins et Gravier, sont disposés à faire des ventes d'esclaves, propriétés foncières, marchandises sèches, &c. &c. et espèrent par leur stricte attention mériter l'encouragement du public. Ils feront leurs ventes tous les jours, s'il est nécessaire, à l'exception du Dimanche.
THOS. SPEAR.
L. J. COIBON.
Nota. Les ventes de meubles auront lieu régulièrement dans les 1er et 2d étages de leur magasin. 11 nov—6

PRESERVATIFS contre l'incendie et l'humidité, *Zinc d'allemagne*, à vendre en feuilles, soit mis en place. *Ciment Romain*, de qualité supérieure, s'adresser rue St. Louis, entre Chartres et Levée, chez WM. BERGER. 11 nov—6 s

UNE bonne ouvrière en robes trouverait de l'emploi pour la saison, ou à l'année, en s'adressant rue de Chartres, No. 63. Les conditions très avantageuses, si on est capable, et si l'on a de bonnes recommandations. 11 nov—[illegible]

SANGSUES! SANGSUES! SANGSUES!
6000 SANGSUES de choix en débarquement du navire Mexican, à vendre à la pharmacie de PAUL MARTIN, 11 nov—3 enc. des rues Vieille-Levée et Hôpital.

LE soussigné, agent de M. Josh. Casbergue vient d'arriver du Havre par le Rubicon avec un assortiment complet de marchandises pour la saison et d'habillements confectionnés à des prix les mieux partagés.
11 nov—15 LOUIS A. BARBARIN, 102 Chartres.

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses de New Bedford, à vendre par
11 nov—3 WM. GRANT, 29 Douane.

EN débarquement du brick Mexican et à vendre par les soussignés:
300 paniers huile douce de Plagniol en bouteilles et demi-bouteilles.
26 barils vin de Madère de Marseilles.
9 jarres fruits cristalisés.
50 caisses vin muscat.
25 caisses savon de Castille.
50 do. eau de fleurs d'oranger.
100 paniers bouteilles.
4 balles bouchons fins.
50 caisses salaisons assorties.
AUSSI EN MAGASIN:
50 barils vinaigre de vin blanc.
Vin de Bordeaux en barriques et demi-barriques.
200 barriques vin de Marseille, Bergasse.
100 do. do Grasset.
50 barils vin blanc de Sauterne et Barsac.
25 demi-pipes cognac de première.
40 quarts de pipes do. do.
50 caisses vin rouge de différentes qualités.
Ensemble avec un assortiment général de épiceries, qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix.
P. S. MONTAMAT & Co.
11 nov—3 64, Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de district—Mardi 24 novembre 1840, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Je soussigné juge de paroisse ex-officio encanteur dans et pour la paroisse de Jefferson, vendrai à l'encan au domicile de William. Leanny dans le faubourg Livaudais les effets mobiliers, savoir:
1 sideboard, 2 petites tables à jeux, 10 chaises, un bureau, [illegible], [illegible] petites tables et une glace, [illegible] par la Wm. Leanny à son [illegible].
[illegible]
[illegible] juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Preuves—Succession de James Burdon, décédé—Jeudi, le vingt-six novembre prochain 1840, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour ladite Paroisse de Jefferson en date du dix sept octobre 1840, rendu sur la pétition de Dennis Murphy, curateur de la succession de James Burdon, décédé.
Le soussigné, juge de paroisse ex-officio encanteur dans et pour la dite paroisse de Jefferson, vendra au vente publique, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nouvelle-Orléans, les esclaves ci après nommés et appartenant à la dite succession, savoir:
GRACIANA, négresse âgée d'environ 36 ans, domestique de maison un peu cuisinière.
LISETTE, négresse, âgée de vingt sept ans, et son enfant.
REWARD, négrillon âgé de huit ans.
Conditions de la vente—la moitié comptant, payable la moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du curateur et supportant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Ecrire [illegible] Lisette et son enfant Reward, comptant.
Les actes de vente seront passés au frais des acquéreurs pardevant le juge de la paroisse de Jefferson.
[illegible] [illegible] juge.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
11 nov J. N. [illegible]

VIN DE SHERRY—importation directe, à vendre par
11 nov J. N. RECUEIL.

FARINE—100 barils farine fine en magasin et à vendre par
11 nov SAML. BELL, 55, Magasins.

WHISKEY rectifié—100 barils à vendre par
11 nov SAML. BELL, 55, Magasins.

TRAITES sur New-York, à vendre par
11 nov ANDREWS & BROTHERS, 46, Camp.

CORDES du Kentucky et du Nord, à vendre par
11 nov SAML. BELL, 55, Magasins.

FICELLE d'emballage—600 livres, à vendre par
11 nov SAML. BELL, 55, Magasins.

DRAYS—10 drays faits à Philadelphie à vendre par
11 nov C. BYRNES, 168, Tchoupitoulas.

PORC—200 barils rumpt Mess M. O., à vendre par
11 nov ADAMS, HARTWELL & Co.

JAMBONS enveloppés et sans enveloppes, à vendre par
11 nov ADAMS, HARTWELL & Co.

TOILE d'emballage du Kentucky, de Flade et d'Ecosse à vendre par SAML. BELL,
11 nov 55, rue des Magasins.

PAPIER à cigarettes—20 barils papier Mendoza, en magasin et à vendre par
11 nov J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.

CIGARES de la Havane—80 000 cigarres et canonnes de choix, en débarquement de la goelette Hero et à vendre par J. ROBERT & Co, rue des Magasins.
11 nov

BŒUF—B. bœuf en barils et 1-2 barils à vendre par
LAYET & AMELUNG,
11 nov 111, Tchoupitoulas.

ROUES de charrettes à boufs—60 paires de dimensions assorties, en magasin et à vendre par C. BYRNE,
11 nov 168, rue Tchoupitoulas.

SACS de pitre—100 balles de 2 boisseaux chaque, en magasin et à vendre par
11 nov SAML. BELL, 55, Magasins.

CIGARES—132250 de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
11 nov 32, Vieille Levée.

CAFE vert de la Havane prime, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
11 nov 32, Vieille Levée.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par
11 nov ADAMS, HARTWELL & Co.

CAFE Triage—En débarquement et à vendre par
J. N. RICUEIL,
11 nov 44, rue Toulouse.

PAPIER—600 rames papier à enveloppes à vendre par
WOOD & SIMMONS,
11 nov 80, rue des Magasins.

TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces de la manufacture de Briggs, à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 nov 80, rue des Magasins.

VINS—900 caisses vin de Bordeaux; 150 paniers de Champagne à WOOD & SIMMONS,
11 nov 80, rue des Magasins.

CHANGEMENT DE MAGASIN—G. N. MORISON a transporté son magasin de la rue du Canal, No. 11 à la rue des Magasins No. 11. 11 nov

CORDES et Toile d'emballage—300 pièces de toile, 300 rouleaux de corde, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par
11 nov MAUNSEL WHITE & Co.

CUIRS à harnais et à semelle qualité, supérieurs en débarquement, à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
11 nov 11 et 15 rue St. Louis.

BŒUF—100 barils Mess et Prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
11 nov 63, rue Gravier.

TOILE A VOILE—Un assortiment considérable de toile à voile de coton de Russie et des Etats-Unis, à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 nov 80, rue des Magasins.

LIQUEURS—10 pipes genièvre de Hollande; 100 barils eau-de-vie et genièvre d'Amérique à vendre par
WOOD & SIMMONS,
11 nov 80, rue des Magasins.

CHARRETTES et brouettes—10 charrettes et brouettes. 15 charrettes de différentes dimensions et 160 brouettes à vendre par CHAS. BYRNE,
11 nov 168, rue Tchoupitoulas.

CHARRUES—450 charrues créoles no. 1 et 2 de Mayville, à vendre par LAYET & AMELUNG,
11 nov 111, Tchoupitoulas.

PORC—Mess et prime marque avec un assortiment de qualités meilleur marché aux magasins de l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG,
11 nov 111, Tchoupitoulas.

TOILE d'emballage du Kentucky, corde et ficelle—Un excellent assortiment de ces articles, quelques uns provenant des meilleurs manufactures, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses, par
11 nov LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

GRAISSE—700 barillets graisse en feuilles prime, à bord du chaland, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.,
11 nov 36, rue Poydras.

ARDOISES de Welch—20,000 duchesses 24x12; 14000 comtesses 10x20; 30150 dames 14x8, en débarquement du Delaware, et à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
11 nov 160, rue des Remparts.

CUIVRE—Un assortiment général de planches de cuivre de chaudronnier, en magasin et à vendre en lots au gré des acheteurs aux plus bas prix, pour du comptant, et étain en saumon, de composition et de zinc pour les plaques, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
11 nov 160, rue des Remparts.

BLANC DE PLOMB—Les soussignés ont en magasin 2000 barillets de blanc de plomb de New-York, Philadelphie et de Boston en colis de 250 à 500 livres; extra No. 1, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail; ayant des contrats considérables avec les meilleures manufactures, ils peuvent fournir des assortiments différents pour faire des ventes pour la consommation, ou pour vendre sont prix de vente examiner leur stock.
JARVIS & ANDREWS,
11 nov 6, rue de la Commune et 7 rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. 10 novembre 1840—No. 11266—Co. W. Pritchard contre ses créanciers et les créanciers de Geo. W. Pritchard et Co.—Il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau provisionnel de distribution ne serait pas homologué; et les frais de procédure sur ce sera homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur.
Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, le 10 Novembre 1840.
11 nov—3 ARMAND PITOT, greffier.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
SEBONT donnés à celui qui arrêtera le mulâtre WILLIAMS, absent de chez son maître depuis 7 semaines. Il est âgé d'environ 25 ans, est de taille moyenne, cheveux courts et crépus, les yeux gris. Il était bien vêtu lors de son départ et l'on suppose qu'il porte des papiers de liberté. On donnera la récompense susdite à celui qui le déposera dans une des geoles de cette ville, ou au No. 156, rue Conti.
11 nov—2 N. W. WILKINSON.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE maronne de chez le soussigné à Gretna, la mulâtresse LOUISE, taille de 5 pieds et 1 pouce, teint clair cheveux tirant sur la laine, parlant l'anglais et le français, âgée d'environ 18 à 19 ans, ayant appartenu ci-devant à M. Cavelier; elle avait avec elle son enfant mâle âgé de trois mois; elle a été vue près du Ferry de la rue Bienville depuis son départ. S'adresser à Pierre Fèvre, encoignure Tchoupitoulas et Girod ou chez le soussigné à Gretna.
10 nov—3 BERNARD MUNCH.

CHARGEMENT DE MARSEILLE.
EN débarquement du brick Mexican, de Marseille, et à vendre par Geo. Guyes & Brother, 60, rue Gravier:
400 barriques vin rouge, marques de Bargasse et Ansaldi.
400 paniers huile d'olive.
60 caisses vin muscat.
3 balles bouchons.
50 caisses souffre raffiné.
50 jarres assorties.
25 barils macaronis, &c.
6000 sangsues. 9 nov

INSTRUCTION PUBLIQUE.
MRS. H. E. L. RYDER, de l'Université de Londres, & CHS LOUIS PARMANTIER, ex-professeur de littérature française, à l'Université de New-York, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir rue Carondelet, au coin de la rue de l'Union, un pensionnat pour les jeunes gens.
L'Etablissement sera ouvert le 16 courant.
S'adresser pour avoir des prospectus, chez les principaux libraires de la ville. 9 nov—6

LANGUES FRANÇAISE ET ANGLAISE.
H. E. L. RYDER de l'Université de Londres, et Chs. L. PARMANTIER, ex-professeur de littérature française à l'Université de New York, commenceront leurs classes du soir pour l'étude de ces deux langues le 16 courant. Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées de vouloir bien se faire inscrire rue Carondelet, au coin de la rue de l'Union. 9 nov—6

SAVON DE MARSEILLE—Les soussignés offrent à vendre—100 caisses savon "bleu vif reconit" maintenant en débarquement du brick Mexican, arrivant de Marseille.
BOUTIN, GALLY & Co.
9 nov No. 79, rue Toulouse.

SERRURES françaises et quincaillerie—12 caisses assorties en débarquement du brick Mexicain, à vendre par J. ALBERT,
9 nov—6 No. 26, rue St. Louis

CHAMPAGNE—60 caisses champagne de qualité supérieure en bouteilles et demi bouteilles, en débarquement du navire Rubicon, à vendre par J. ALBERT,
9 nov—5 No. 26, rue St. Louis

PORC—Mess, M. O. et prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par J. ALBERT,
9 nov—5 No. 26, rue St. Louis

VERRES à vitres—3000 caisses en magasin, de grandeurs assorties, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT,
9 nov—5 No. 26, St. Louis

CIGARES—De toutes sortes, de la Havane, constamment à vendre par J. M. CABALLERO,
9 nov 32, Vieille Levée

TOILE et cordes—500 pièces toile forte de 44 pouces, 500 rouleaux cordes du Kentucky, en magasin et à vendre par
9 nov LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

AUX EXPEDITIONNAIRES.—Le soussigné est prêt à faciliter les envois de coton, de sucre, ou de tout autre produit, adressés à ses amis de Liverpool, de New-York, Philadelphie, de Baltimore et de Richmond, avec lesquels il est en correspondance suivie.
24 oct CHARLES CLEGG, 47, Royale.

A VENDRE.—Le bel établissement connu sous le nom de *Café d'Ambrog*, avec toutes ses améliorations existant en tout son matériel, meubles, billards, pont de fer, &c. Ce joli café vient d'être remis entièrement à neuf, est en pleine activité et parfaitement achalandé. S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Montilly, au café même, rue St. Louis, encoignure du passage de la Bourse, ou à Mr. Barnett, encanteur, qui est chargé d'en faire la vente en pleine Bourse, le 21 Novembre prochain, si le dit établissement n'est pas vendu d'ici là. 9 nov—13

LE soussigné ayant vendu son magasin de grocerie à Mr. A. Choppin, informe le public qu'il tiendra son bureau au dit magasin jusqu'à sa liquidation de ses affaires. Rue Royale encoignure St. Louis.
S. M. DUTEMPLE.

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme depuis cinq ans dans le pays, pouvant donner les meilleures recommandations de plusieurs maisons respectables de cette ville, et de laquelles il a été en relations d'affaires, désire se placer dans une maison de commerce; sa profession étant tout le temps aux fonctions de commis dans les villes et tous ses soins qu'il a eu de la conduite du magasin ou généralement de tout ce qui concerne la grocerie. Il parle français, anglais, et espagnol. Un mot laissé au bureau de l'Abeille recevra une prompte réponse. 9 nov—2

VINAIGRE, Graisse et Bœuf—A vendre au comptant—60 barils Vinaigre, 18 barils graisse, quelques barils de graisse et de bœuf sale, pour clore une consignation.
WM. BERGER,
9 nov rue St. Louis, No. 17.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Chales fonds rouge avec bordure imprimée, mouchoirs imitation madras; calicos imprimés sur fond rouge; mousseline brodée en cotonnes, mouchoirs de poche imprimés; mousseline brodée au tambour, etc. à vendre par
9 nov—6 BOURRY D'IVERNOIS, 29 Chartres.

MOUSSELINES suisses unis, brodées, mille fleurs et à pois, cols brodés en tulle, bandes et entredeux du jaconas en pièces, cravates en aponar; mousselines à robes unies et écarrues; mouchoirs brodés, en mousseline, l'importation récente, à vendre par
BOURRY D'IVERNOIS, 29 Chartres.

MARCHANDISES sèches à vendre par colis: chales mousselines imprimés fonds couleurs; mérinos français de diverses qualités, chales mérinos et cachemire, hombazines; soie à cravates, velours à dessinés, etc., etc.
9 nov—6 BOURRY D'IVERNOIS, 21 Chartres.

GRAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—constamment en vente par le soussigné, au Bassin, Carondelet. CH. GUESNARD. 27 oct.

[illegible] FRERES, [illegible] Vieille Levée, entre Bienville et Conti. [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.
Première soirée du bénéfice de M. CONNER.
MERCREDI LE 11 NOVEMBRE,
RICHELIEU,
ou la Conspiration.
Pièce historique, en 5 actes.
[illegible] Richelieu, ... Mr. [illegible]
[illegible]
[illegible], ... Ferron.
Après quoi, on exécutera l'ouverture de BLAUBART ET CELLE DE MASANIELLO.
Le spectacle terminera par:
THREE & DEUCE,
or, Which is Which.
Pertinax Single, ... Mr. Sol Smith.
Peregrine Single, ... Mr. Sol Smith.
Percival Single, ... Mr. Sol Smith.

SALLE D'ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 11 NOVEMBRE,
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers .... $2.
10 nov MITAUD.

MADAME DUBALEN prévient les Dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera jeudi prochain, le 12 courant, l'ouverture de son magasin de mode et nouveautés, rue Royale, No. 156. Elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment d'articles de nouveauté de Paris, des dernières modes, qu'elle offre à vendre à des prix réduits.
10 nov—3

MODES & NOUVEAUTES—Avis aux Dames de la Nouvelle Orléans et à celles de l'extérieur, Madame JONC, modiste, a l'honneur de faire savoir que mardi 10 novembre, elle fera l'ouverture de plusieurs caisses de chapeaux pour dames, fillettes et enfans, un grand assortiment d'autres marchandises du Havre, et qu'elle offre à vendre à des prix très modérés. Madame Jonc ose espérer que les Dames voudront bien l'honorer de leur confiance comme par le passé. Elle profite de cette occasion pour leur en témoigner sa reconnaissance.
Rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane, autrefois rue Royale, No. 179. 9 nov.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
LES Soussignés ont formé une société pour l'agence des Assurées et le courtage, sous la raison d'ALEXANDER & DOUGLAS, ils offrent leurs services au public. Leur office est rue Poydras, no. 12.
JOHN ALEXANDER,
10 nov R. H. DOUGLASS.

ALEXANDER ET DOUGLASS,
Courtiers en Navires,
Rue Poydras, no. 12, à la Nouvelle-Orléans.
Référence à la Nouvelle-Orléans.
MM. J. W. Zacharie & Co. MM. Abijah Fisk.
R. Genning & Co. Thomas Oxnard.
Burke, Watt & Co. J. C. Harrison.
J. Robert & Co. A. Castillo.
Van Wyck & Co. S. G. Blanchard.
Carville, Lapeyre & Co. L. Matthews.
Joseph Landis & Co. Henry Tete.
Bier & Hoover. J. E. Summer.
Benjamin Douglass, esq.
R. D. Tucker, de Boston.
George Douglass, de New-York.
Mess. J. B. McIlvaine et Son, de Philadelphie.
J. J. Fisher, de Baltimore.
Chs. Edmonston, de Charleston.
Mess. F. Sorrell & Co., de Savannah. 10 nov

A LOUER—Les Magasins situés au dessous de l'Hôtel St. Charles, actuellement occupés par M. Gibson, pour un reading room. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Bourse. 10 nov

A LOUER.—La maison de résidence, située dans la rue Royale, au No. 78. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
9 nov—3 WM. GRANT, 29, rue de la Douane.

MAGASIN à louer, rue Royale, No. 149, entre Toulouse et St. Louis, très convenable pour les modes et nouveautés. Possession en sera donnée de suite; s'adresser sur les lieux. 9 nov—3.

TRAITES sur New York et Boston, à vendre par
10 nov WILLIAM G. HEWES & Co.

REÇU et à vendre par le soussigné—Une caisse Mouchoirs Madras, belle qualité.
10 nov F. FERRET, 60, Toulouse.

SUC de Limon—10 barils suc de limon en débarquement et à vendre par
10 nov J. METGE, 190 Royale.

CAPSULES Goiston-uses—5 grosses de boites capsules gélatineuses, à vendre par
10 nov J. METGE, 190 Royale.

CASQUETTES—60 caisses casquettes, pour hommes et pour enfants, en drap, peluche et en peau; le tout récemment reçu et à vendre par
10 nov L. A. LEVY, Jr., 30, Douane.

TOILE à Chemises blanchie, supérieure 4-4—15 caisses, à vendre par L. A. LEVY, Jr.,
10 nov 30, Douane.

DENIMS d'YORK—20 caisses, en magasin et à vendre par L. A. LEVY, Jr.,
10 nov 30, Douane.

CHARBON de Cannel en boucauts en débarquement du navire Sheffield, de Liverpool, à vendre par
KOHN, DARON & Co.

MOUCHOIRS DE MADRAS—5 caisses, à vendre par
CLASON & YLES,
10 nov 47, rue de Chartres

CHAUSSETTES bleues—5 caisses à vendre par
CLASON & YLES,
10 nov 47, rue de Chartres

VELOURS de soie—10 caisses velours de soie noir et de couleur à vendre par CLASON & YLES,
10 nov 47, rue de Chartres

BUREAU DU QUARTIER-MAITRE.
Nouvelle-Orléans, 5 novembre 1840.
DES propositions cachetées et séparées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er Décembre prochain à midi, pour la fourniture aux troupes des Etats-Unis, de bois à brûler pour l'année 1841, aux postes suivants, savoir:
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Les casernes, au-dessous de la Nlle.-Orléans.
Le Fort Pike.
Le Fort Wood et
Le Fort Jackson.
On devra spécifier, dans les propositions, le prix de la corde qui devra avoir 128 pieds cubes de bois de chêne sain, et livrée aux époques et aux lieux ci-dessus, ainsi que les quantités qui seront exigées. Les propositions devront être adressées: "Proposals for Fuel for 1841"
J. CLARK,
Major et quartier-maître de l'armée des Etats-Unis.
4 nov—jlet dec.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES ETATS UNIS,
Nouvelle-Orléans—Louisiane.
DES propositions cachetées pour la fourniture aux troupes des Etats-Unis, à la Nouvelle-Orléans, de bœuf frais, pendant douze mois qui commenceront le 1er décembre 1840, et finiront le 30 novembre 1841, seront reçues par le soussigné jusqu'au 30 novembre 1840.
Le bœuf devra être d'une bonne qualité saine, en quartiers, avec une portion égale de chaque (le cou et le jarret excepté.)
Les jours de livraison, la quantité probable de bœuf à fournir, les conditions et les termes du contrat peuvent être connues en s'adressant au soussigné rue Conti No. 10.
(Signé) J. P. TAYLOR,
Major-Commissaire des Etats-Unis.
Les lettres devront porter: *Proposals for supplying troops with fresh beef.* 3 nov—5[illegible]

HAVANE.
HOTEL DE AMBOS-MUNDOS (des deux Mondes.)
Rue de Justiz No. 4, et rue du Baratillo.
MME. J. DOMINGUEZ s'empresse de faire part à ses amis et au public qu'elle vient de transporter son établissement, ci-devant connu sous le nom d'Office No. 16, rue Sta. Clara, No. 25, à l'endroit ci-dessus indiqué; dans une maison spacieuse et bien aérée, en face de l'eau qui, en vue sur toute la baie. La situation délicieuse de l'hôtel Ambos-Mundos le rend frais en toute saison, ayant toujours de l'air frais sur tous les points et au meilleur prix, et il est à proximité de la Douane, de l'hôtel des Postes, du palais du gouvernement et de la Place d'Armes promenade favorite des étrangers.
Mme. J. D. ne négligera rien pour rendre sa maison agréable aux personnes qui la visiteront. Les prix sont modérés. 7 nov—30

J. H. FASSY,
PREVIENT ses amis et le public en général, qu'étant arrivé de France, à bord du navire l'Austerlitz, il a apporté des articles de goût et de fantaisie, savoir: Pomade, eau de Cologne, crème de Perse, poudre à dents, eau lavande, bleuvreaux, brosseries de toutes espèces, miroirs, gants de chevreaux pour hommes et femmes, de soie pour femmes et hommes, boîtes à musiques, nécessaires de chemises, jaconat blanc à jabot et mis, broches pour femmes, poupées, cravaches, cannes à épée, cravattes en soie de fantaisie, nattes, tours à bandeau, tresses pour perruques, dominos, jeux de trictrac, de de boston, billes pour billard, chaussettes en fil, caleçons en tricot, jouets d'enfants. Le soussigné prévient le public que ces articles ont été pris dans les premières manufactures de Paris; il profite de cette occasion pour offrir des confitures de Badin Frères, telles que: marmelades d'abricots, gelées de prunes, poires, cerises et mirabelles, conserves dans leur jus, moutarde de maille, et plusieurs autres articles trop longs à détailler, tous de la première qualité, et à vendre à des prix très modérés, à l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, No. 174. 7 nov—12

FORMATION DE SOCIÉTÉ—J. A. Beard, encanteur, adresse ses remerciemens à ses connaissances, à ses amis et au public en général pour la confiance qu'il lui ont accordée; et les informe qu'il s'est associé, à partir du 1er novembre courant, M. A. L. Fernet, encanteur de cette ville. La nouvelle société espère par l'attention qu'elle portera et la connaissance des affaires des associés, s'assurer la continuation du patronage du public. La raison de la société sera
7 nov JOS. A. BEARD & FERNET.

RAISINS VERTS—100 jarres raisins verts en parfait état, venant d'arriver de Malaga, à vendre par
LOREILHE & VALETON,
7 nov Encoignure Royale & Douane.

SAUCISSONS de Lyon frais et Sardines à l'huile, à vendre par LOREILHE & VALETON,
7 nov Enc. Royale et Douane.

N. D. CHAMBERLIN,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue des Magasins No. No. 75. 29 octobre

L'INSTITUTION française et anglaise de Mme. Acreman Purdy, pour les jeunes demoiselles, à Macdonoughville, sur la rive droite du Mississipi, en face de la ville de la Nouvelle Orléans, et à cinq minutes environ de distance du ferry de la 2e. municipalité, sera rouverte lundi, le 5 octobre 1840. La position de cet établissement est délicieuse; elle réunit les agréments de la campagne aux avantages de la ville. Prix de la pension entière, et de l'enseignement des langues française et anglaise $16 par mois payables d'avance. La musique, la danse et le dessin se payent d'après les conditions d'usage. 16 sept—3m

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de billets de Banques.
ONT ouvert de nouveau leur atelier à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 6 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils ont transporté leur magasin de marchandises sèches du No. 27 au No. 21, rue de Chartres.
28 oct LORNE & FROIS.

ACADEMIE
DE DANSE.
Rue .... No. ....
M. J. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira son cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessous indiqué.
22 oct.

FORMATION de Société—Les soussignés se sont associés ce jour pour faire le *Courtage de Coton* en cette ville, sous la raison de Doyle & Chase. Leur bureau est rue de la Commune, No. 82. MARTIN DOYLE,
24 oct JAS. A. CHASE.

EN vente au magasin de Mr. E. Frémaux libraire, et Md. de papiers peints, 147 Chartres.
Le grand dictionnaire du commerce et des marchandises, contenant tout ce qui concerne le commerce de terre et de mer; 2 gros vols. in 4o. 29 oct—6

CHARBON—Aimé & Bouligny ont constamment en main un assortiment de charbon de Pittsburg et de Cannel qu'ils offrent à vendre en lot au gré des acheteurs. Les ordres peuvent être laissés chez MM. Bouligny et Gannuchau, Alfred Morel, Duvivier Woodlief & Co. et Benjamin Levy. 23 oct

CHAPEAUX—Les soussignés viennent de recevoir un superbe assortiment de Chapeaux de soie de Paris, dernière mode, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
JH. BERCIER & Co., 131, rue de Chartres,
28 oct—6 côté de la Banque des Améliorations

LE soussigné vient de recevoir par le navire le Palestine du Havre, un superbe assortiment de chapeaux de soie, forme nouvelle, qu'il offre à vendre à un prix modéré. [illegible], rue de Chartres, No. 141, Hôtel des Etrangers.

LES soussignés ont reçu par les arrivages récents et ont en vente aux prix de l'Union, de Philadelphie, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8.
Toile à draps écrue.
Indiennes bleues (Merrimack).
[illegible]
[illegible]
[illegible] & Co. Bienville.

AVIS—M. [illegible] HUNTEN, compositeur et professeur de piano, ... arrivé à la Nouvelle-Orléans ... l'intention de donner des leçons de ... [illegible]

[illegible] vendre à l'encan, le 12 novembre, à 10 heures, le steamer NEW [illegible], capitaine John T. Wright, partira [illegible] pour le port ci-dessus, le 13 [illegible] courant. Ce bateau a été entièrement [illegible] et offre aux passagers toute la sûreté et le confort que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il [illegible] connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
Les familles pourront avoir des chambres closes pour elles. Les jours de départ sont: de la Nelle Orléans le 10 et 25 et de Galveston le 5 et le 22 de chaque mois.
7 nov

POUR ST. LOUIS, Alton, Quincy, Warsaw et les ports intermédiaires.—Le steamer GENERAL BRADY, capitaine Sterling, est maintenant prêt à recevoir du fret; ayant une forte partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
11 nov 63, rue Gravier

POUR CINCINNATI—Le steamer ADRIATIC, capitaine Saml Perry, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires vendredi prochain le 13 courant. Pour fret ou passage s'adresser à JOS. LANDIS & Co.
11 nov 14, rue Poydras.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires sur la baie—Le steamer ROX, capitaine W. J. Duvall, partira mercredi le 11 courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 nov CONVERSE & Co. 55, Nlle Levée.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur LOUISVILLE, capitaine John R. Moore, reçoit actuellement du fret, partira pour St. Louis et les ports intermédiaires aujourd'hui au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 nov JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

AVIS—Le steamer NEW YORK, capitaine J. J. Wright, de retour de l'entrepôt, de charbon, est prêt à recevoir du fret pour Galveston, Texas, au wharf de la rue Conti. 6 nov

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires—Le steamer UNITED STATES, capitaine Geo Taylor, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BOGERT & HAWTHORN,
2 nov 63, rue Gravier

POUR ST. LOUIS.
Le superbe et bon marcheur steam boat MAID OF ORLEANS, capt. J. Van Houten, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour balance de fret et passage, s'adresser à bord, sur le wharf de la rue Poydras ou à
30 oct CH. DOANE, 60, rue Poydras.

PAQUEBOT REGULIER POUR LE BAYOU SARA, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le nouveau et rapide steamer J. LIVINGSTON, des premiers marcheurs, capitaine Lake, partira pour le port ci-dessus tous les mercredi à 10 heures du matin, et partira du Bayou Sara tous les vendredi midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire RUSSELL GLOVER, capt. Howes, classe A 1, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 nov 27, rue du Camp.

POUR LONDRES—Le trois mâts fin voilier RIGAN, capitaine Williams, ayant sa cargaison complète, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
9 oct J. H. ASHBRIDGE, 20 Commune.

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Le packet RENOWN, capitaine Watson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de marché aux légumes, ou à JAMES B. DENEOUF,
10 nov 16, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.
Le brick au voilier, ISAAC FRANKLIN, capt. Smith, ayant une forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, au second poteau au dessous du marché ou à
ALEXANDER & DOUGLASS,
10 nov 12, rue Poydras.

POUR KEY WEST—La bonne goelette ALBERT, capitaine Nichols, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
10 nov 27, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le packet MEMPHIS, capit. Knight, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord au wharf de la rue St. Joseph, ou à STETSON & AVERY,
9 nov 66, rue Gravier.

Ligne de la Nouvelle Orléans et d'Apalachicola.
POUR APALACHICOLA, Floride—La goelette MALISSA, capitaine Farming, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE.

LIGNE DE PACKETS DE LA LOUISIANE ET DE NEW-YORK—Le packet NASHVILLE, capitaine Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
4 nov G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET DE LA MOBILE.
La goelette packet C. W. BRUWOOD, capt. Tuer, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
2 nov 27, Camp.

LIGNE DE PACKETS DE BOSTON ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le KENTUCKY, capitaine Nickerson, est prêt à recevoir du fret, et partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf St. Joseph, ou à
3 nov JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick CAROLINE, capitaine Sprague, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret de 400 barils ou passage s'adresser à
31 oct G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR LA MOBILE—1er. nov.—La goelette packet régulier, CREOLE, capitaine Bayard, ayant une partie de sa cargaison engagée, et allant à gard, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
30 oct 20, rue de la Commune.

LIGNE DE N. ORLEANS & D'APALACHICOLA (Floride)—La goelette packet ELLIS, capit. Wright, partira sous peu de jours. Pour le fret de 350 barils ou passage, s'adresser à bord, au poteau No. 26 de la seconde Municipalité ou à J. H. ASHBRIDGE,
30 oct 20, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—Par le Nouveau Bassin—La goelette C. W. BRENWOOD, capitaine Tuer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
27 oct 20, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA—Par le Nouveau Bassin—La goelette ELIZA capitaine Drinker, partira dans quelques jours. Pour le fret de 300 barils ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
27 oct 20, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE, par le Bassin—La goel. MARY, capitaine Jones, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
23 oct 20, rue de la Commune

ON demande une goelette pour prendre une cargaison pour St. Joseph (Virginie). S'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
24 oct 20, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le beau navire, bon marcheur, bien construit, CANTON, capitaine Pellenger, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
22 oct 20, [illegible]

POUR LA MOBILE.
Ligne de la Nouvelle Orléans et de la Mobile, par le Nouveau Bassin.
Le packet régulier, goelette MARY Eldridge, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
19 oct 20, Commune.

POUR BOSTON—Le brick ALEXANDER, capitaine Dennett, est actuellement prêt à recevoir son chargement. Pour fret, s'adresser à
17 oct WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

ANTILLES, MEXIQUE, etc.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol fin voilier EMILIO, capitaine Suit, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
2 nov 24, rue de la Vieille Levée.

POUR MATAMORAS—La goelette packet WATCHMAN, capitaine Jn. Murray, est prête à recevoir du fret, pour le quel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co.
26 oct 36, rue Bienville

A VENDRE OU A FRETER.

ON DEMANDE POUR MARSEILLE—Un bon navire du port de 1000 balles pour le port ci-dessus. S'adresser à
ALEXANDER & DOUGLASS,
10 nov 12, rue Poydras.

ON DEMANDE A FRETER—Un bon petit navire pour aller aux Attakapas prendre une cargaison. S'adresser à
ALEXANDER & DOUGLASS,
10 nov 12, rue Poydras.

ON DEMANDE A FRETER—Un navire devant peu d'eau pour aller prendre aux Attakapas un chargement pour le Nord. S'adresser à
ALEXANDER & DOUGLASS,
10 nov 12, rue Poydras.

ON DEMANDE du fret pour la Havane, Porto Rico ou St. Thomas pour le brick de première classe CELIS, du port de 400 tonneaux, capit. Beck. S'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS,
10 nov 12, rue Poydras.

A FRETER—Le brick fin voilier FRANCIS A. BECK, capitaine Blackpole, du port de 2500 barils. Pour les conditions, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
10 nov 24, Douane.

A FRETER—Le trois-mâts PRENTICE, capitaine R. Hopkins, du port de 441 tonneaux et portant 1600 balles de coton. S'adresser à bord, près de la Presse à Coton d'en haut, ou à
7 nov R. A. NORCROSS & Co. 66, rue du Camp

A FRETER POUR MALAGA—On demande un bon navire du port de 100 [illegible] pour aller à Malaga. S'il l'exige, on fret de retour lui sera donné. Pour les conditions, s'adresser à
9 oct J. H. ASHBRIDGE, 20 Commune.

ON a besoin d'un bâtiment du port de 200 tonneaux pour aller à Campêche et prendre un chargement de bois de teinture pour le Nord de l'Europe. S'adresser à SCHMIDT & Co.
22 oct 80, rue Bienville

CHANGEMENT DE BUREAU.
OAKEY, PAYNE & HAWKINS ont transporté leur office dans leur nouvelles bâtisses de la rue du Canal, no. No. 6, près de la Levée, et en face de la Douane. 6 nov—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHAS. S. HARRISON & Co. ont transporté leur comptoir du No. 28 au No. 32, rue des Magasins.
6 nov.

AVIS—Une dame parfaitement recommandée, pouvant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, le dessin etc et en général toutes les branches d'une bonne éducation, désire obtenir quelques leçons au domicile des élèves, ou dans des pensions de demoiselles.
S'adresser pour références à Mr. J. R. Roboteau, No. 6, rue Philippe, vis-à-vis la Maison de l'Etat.
6 nov—3

AVIS AU PUBLIC.
DUPUY & GUGY ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acquis solidairement de M. Goguet à 60 jours le 15 octobre dernier au profit de Mr. Bousis un billet de [illegible] payable le 15 octobre 1841, mais qu'ils ne le paieront que lorsque le [illegible] rempli les conditions qu'ont motivé [illegible] dit billet. 3 nov—15

MOUSSELINE CACHEMIRE—Le soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir un assortiment de mousselines cachemire [illegible].
J. E. LOUBRE.
3 nov Encoignure Royale et Conti

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Etats, Lettres de Change, Certificats, Cartes de Visite, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude et dans le même genre qu'ils les feraient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de Billets de Banque, de qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. [illegible]

AVIS AUX NEGOCIANTS.
LES soussignés recommencent leurs ventes à l'encan de marchandises de toutes sortes, à l'encoignure de la rue du Canal, près de la Levée, les mardi et vendredi de chaque semaine, à 10 heures A. M. Les personnes ayant des marchandises à faire vendre sont priées de les envoyer au [illegible] la veille de la vente [illegible].
J. A. BEARD & FERNET.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT ET CENAS.
[illegible]
L'[illegible] aujourd'hui, le 11 courant, à [illegible] propriété de M. Bosant, dans la rue [illegible] ville [illegible] de Missolei.
Conditions [illegible].

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui mercredi, à midi, à l'Arcade Banks, les nègres suivants:
Eliza, âgée de [illegible] ans, bonne domestique de maison.
[illegible]
Dick, [illegible]
Dick, [illegible] nègre de [illegible]
Mary, [illegible] son enfant, âgé de 3 ans, bonne blanchisseuse [illegible]
Ces esclaves seront pleinement garantis.
Conditions—comptant.
Aussi—la mulâtresse Adèle, âgée de 27 ans, [illegible] garantie seulement un pendant à la [illegible]. Conditions—comptant; la balance à 4 et 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 11 nov

PAR J. E. TRICOU.
IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à midi, [illegible] Bourse St. Louis:
Hy[illegible], nègre créole, âgé de 30 ans, [illegible] domestique de maison.
William, mulâtre, âgé de 23 ans, [illegible] domestique [illegible].
Ces esclaves seront garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et l'hypothèque.
Acte de vente devant chez [illegible] Lacoste, notaire, aux frais des acquéreurs. 11 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 107.
SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu:—Un terrain et une maison de deux appartemens, faisant face à la rue, avec galerie sur le derrière, cabinet, le tout bâti en briques et couvert en [illegible] [illegible] dans les [illegible] piéds de face sur la rue des Français, entre les rues Bourbon et Moreau, sur 80 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions—$700 payables le 27 janvier 1841 et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez Antoine Ducatel, aux frais de l'acquéreur. 11 nov

Syndics Citoyens.
JACQUES LEVY, encanteur.
IL sera vendu à l'encan lundi le 16 novembre, à midi, à la Bourse St. Louis, le steamer CLAIBORNE, du port de 299 [illegible] tonneaux, tel qu'il se comporte aujourd'hui, amarré de l'autre bord du fleuve. Son inventaire est complet, il sera exposé, et les conditions données au moment de la vente. Ce bateau avec les [illegible] bateau de remorque. Les dépenses seront très faibles et il pourrait être réparé sans de grands frais. 11 nov

PAR SPEAR & COIBON.
Encoignure des rues Gravier et Magasins.
Grande vente de meubles nouveaux—10[illegible] [illegible] catalogue.
Sera vendu mardi le 16 novembre, à 10 heures A. M. [illegible] de magnifiques meubles nouveaux, sans réserve [illegible] les articles qui suivent:
Tables à dîner et à déjeuner,
Bois de lit d'acajou,
Do do do merisier,
Do do d'érable; bureaux, tables à toilette [illegible] avec dessus en marbre, sofas, berceuses, [illegible] fauteuils françaises, [illegible].
Les jours, ventes de meubles au 2ème et 3ème étage de la maison d'Avocat. 10 nov

PAR SPEAR & COIBON.
IL sera vendu, jeudi 12 novembre, à 10 heures de l'après midi, une quantité de MEUBLES, consistant en partie en sofas, bureaux, armoires, tables, bois de lits, glaces, [illegible] &c. 11 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 107.
Vente pour ce et sans réserve.
SAMEDI prochain, 14 du courant, aux heures ordinaires, il sera vendu, sans réserve et positivement au magasin de Messrs. R. A. Lefebvre & Co. rue Toulouse No. 18, entre les rues de la Vieille-Levée et Chartres, pour clore diverses factures:
[illegible] barriques vin de Bordeaux, de différentes marques et qualités.
1200 caisses de vins do do do
100 [illegible] eau-de-vie.
Conditions—comptant. 11 nov—3

PAR J. A. BEARD & FERNET, Encanteurs.
Propriétés—Valeur dans la rue du Camp, en face de la Nouvelle Bourse Américaine.
IL sera vendu à l'encan, lundi, le 1er. décembre, à midi, à la Nouvelle Bourse Américaine:
Les beaux Magasins situés à l'encoignure des rues du Camp et Gravier. Le no. 1, forme l'encoignure des rues du Camp et Gravier, et a 26 pieds de façade, sur 90 pieds de profondeur, portant sur un passage de 5 pieds de largeur. Le no. 2, de mêmes dimensions et le passage est en commun aux deux magasins.
La situation de ces magasins est au centre du commerce et parfaitement convenable pour toute espèce d'affaires.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public aux frais de l'acquéreur.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux encanteurs. 11 nov

PAR J. LEVY.
A 4 heures et demie.
MERCREDI prochain, le 11 courant, au No. 2, de la rue Julie.
Il sera vendu de la cargaison du Frederick Amedé de Malaga:
[illegible] grappes de barr ques vin de Malaga doux de qualité supérieure.
174 barils de l'Inde;
30 pipes vin de Porto d'Alicante.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $200 comptant: de $300 à 700, 4 mois; toutes sommes au dessus de $700, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu mercredi au soir, le 11 courant, à 4 heures et demie, à la presse à coton à vapeur de la Levée—30 balles de coton avarié vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 10 nov

PAR J. A. BEARD & FERNET.
Beaux meubles de maison.
IL sera vendu jeudi, le 12 courant, à 10 1-2 heures, aux bâtisses de la compagnie des architectes, rue du [illegible] du marché au légumes Ste. Marie. Les meubles d'une personne qui quitte la ville, [illegible] [illegible] très [illegible], ainsi qu'une [illegible] bibliothèque en acajou, chaises, etc., etc.
Conditions comptant.
La maison est à louer. S'adresser aux encanteurs, rue de la Commune, No. 20. 10 nov

PAR DUTILLET ET GUINAULT.
Vente pour cause de départ.
IL sera vendu samedi prochain 14 du courant, à midi précis, à la Bourse St. Louis—Les esclaves dont les noms suivent, savoir:
JEAN, nègre âgé d'environ 24 ans, bon [illegible] de confiance, bon tonnelier [illegible] [illegible].
ROBERT alias BOB, nègre âgé d'environ 30 ans, [illegible].
HENRIETTE, négresse âgée d'environ 34 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 14 ans, fils d'Henriette, domestique de maison.
Ces quatre esclaves [illegible] parlant français, anglais et espagnol.
MINETTE, quarteronne d'environ 20 ans, parlant le français et l'anglais, avec sa fille d'environ 4 ans, Minette est bonne couturière, repasseuse, [illegible] au besoin propre à la boisson, du lait, [illegible] domestique de maison.
CONDITIONS—1/2 comptant, et 1/2 à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Vente de toiles d'emballage.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
[illegible] vendu à l'encan, aujourd'hui, vendredi le 13 courant, à 10 heures, à l'entrepôt de P. Laidlaw, rue Gravier entre les rues du Camp et St. Charles:
43 balles toile d'emballage supérieure des Indes Orientales pesant 2 1/4 à 2 1/2 liv. par yarde.
[illegible] balles toile d'emballage d'Ecosse supérieure pesant 2 1/4 liv. par yarde.
[illegible]
Aussi [illegible] de différentes descriptions.
Conditions—pour les sommes au-dessous de $300, comptant; au-dessus de $300, à 60 jours pour [illegible] au-dessus de $1000, 90 jours; pour [illegible] mois de crédit en billets endossés à la satisfaction.
[illegible] débarquées et envoyées par l'inspection des [illegible]. 10 nov

VENTE PAR COLIS.
De marchandises étrangères et du pays, de bottes, [illegible] et Brodequins.
PAR VINCENT & DE FERIET.
JEUDI venant par colis, le jeudi, 12 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No. 116, rue de Chartres.

DEUX CENTS COLIS,
[illegible] en partie de draps, schals mérinos, marchandises sèches, en grande variété, indiennes, couvertes, toiles blanches et écrues, [illegible], &c.
Conditions à la vente. 9 nov—4

PAPETERIE, LIVRES, &c.
LES soussignés, ayant nouvellement reçu par les navires Ocio, Renown, Swan, Walter de Philadelphie, Nashville, Alabama, Brilliante de New York et Boston du Boston leurs envois accoutumés de marchandises, ils offrent à vendre un grand et superbe assortiment de papeteries et fournitures de bureaux, consistant en:
Papiers de tous genres, grandeurs et qualités,
Livres blancs et comptoirs,
Encres et fluides de divers couleurs et qualités,
Plumes de Cigne, d'oies, allemandes, anglaises et Hudson Bay.
Do. en acier de Perry, Gillot et autres.
Cire et pains à cacheter d'Angleterre, de toutes couleurs.
Machines à copier de Perry, [illegible].
Encriers, [illegible] et simples, Bristol
[illegible]
[illegible]

Vins, LIQUEURS, &c. &c.
46 barriques vin de [illegible]
[illegible]
[illegible]

BANQUE DE [illegible]—Avis—Une assemblée [illegible] sera tenue lundi prochain le 16 courant, à 12 heures, au local de la Banque dans la rue du Canal.
16 nov J. H. NICHOLSON.

HUILE D'OLIVE, [illegible] français &c. en débarquement du brick Mexicain:
300 paniers huile d'olive, marque Plagnol.
[illegible]
[illegible]
S. LATAPIE, rue [illegible], No. [illegible], Vieille Levée.

LE soussigné [illegible]
[illegible]

[illegible]